

COMMISSION FEDERALE DES JUGES ET ARBITRES  
COMMISSION FEDERALE NATATION COURSE  
DIRECTION TECHNIQUE – DEPARTEMENT NATATION COURSE

**A l'attention :**

- **des présidentes et présidents des Comités Régionaux,**
- **des cadres techniques,**
- **des responsables régionaux des officiels de natation courses.**
- **des entraîneurs et responsables des clubs**

**Le 18 septembre 2015**

---

A la suite des championnats du monde 2015 qui se sont déroulés à Kazan, le Comité Technique Natation de la FINA a souhaité apporter des précisions réglementaires concernant le départ (SW 4.4) et les virages lors des épreuves de 4 nages (SW 9.1).

Nous profitons de la communication de ces précisions par la FINA pour clarifier l'article SW 6.1 sur le départ de dos qui avait été modifié lors du congrès de Doha.

Nota : Une version actualisée du règlement FINA en Français sera publiée prochainement sur le site internet de la FFN.

## **SW 4 Le Départ**

**SW 4.4** Tout nageur partant avant le signal de départ sera disqualifié. Si le signal de départ est émis avant que la disqualification ne soit déclarée, la course continuera et le nageur ou les nageurs seront disqualifiés à la fin de la course. Si la disqualification est déclarée avant le signal de départ, le signal ne doit pas être donné, mais les nageurs restant doivent être rappelés, et le starter redonne le départ. Le Juge-arbitre reprend la procédure de départ à partir du long coup de sifflet (le second pour le dos) conformément à l'article SW 2.1.5.

### Interprétation FINA du 7 septembre 2015

Dès lors que tous les nageurs sont immobiles, tout nageur qui bouge avant le signal de départ doit être disqualifié. Pour cela le mouvement doit avoir été observé par le starter et le juge arbitre (SW 2.1.6).

Lorsque le système d'enregistrement vidéo intégré au dispositif de chronométrage (FR 4.7.3) est disponible, il peut être utilisé pour vérifier la disqualification.

Précisions FFN :

1/ L'article SW 2.1.6 est un nouvel article instauré lors du congrès extraordinaire de la FINA à Doha. C'est une pratique qui est déjà appliquée en France et cette disqualification est généralement décidée conjointement par le juge-arbitre et le starter.

2/ Le système de vidéo utilisable pour vérifier la disqualification est uniquement celui intégré au dispositif officiel de chronométrage (backup vidéo).

## **SW 9.1 QUATRE NAGES**

**SW 9.1** Dans les épreuves de 4 nages individuelles, le nageur couvre les quatre nages dans l'ordre suivant : Papillon, Dos, Brasse et Nage Libre. Chaque nage doit couvrir un quart (1/4) de la distance

Interprétation FINA du 7 septembre 2015

Conformément à l'article SW 9.1 chaque nage doit couvrir un quart (1/4) de la distance. Le fait d'être sur le dos après avoir quitté le mur pour le parcours de nage libre d'une épreuve individuelle de 4 nages conduit à parcourir plus du 1/4 de la distance en Dos, et par conséquent doit entraîner la disqualification.

La nage de Dos est uniquement définie comme être en position dorsale.

Précision FFN :

*Il en est de même pour les épreuves de relais où lors du parcours de nage libre le nageur ne peut se trouver en position dorsale ; ceci en application de l'article SW 5.1*

**SW 5.1** *La nage libre signifie que, dans une épreuve ainsi désignée, le nageur peut nager n'importe quel style de nage, sauf dans les épreuves de 4 nages individuelles ou de relais 4 nages, où la nage libre signifie tout style de nage autre que le dos, la brasse ou le papillon.*

## **SW 6 Dos**

**SW 6.1** Avant le signal de départ, les nageurs doivent s'aligner dans l'eau face à l'extrémité de départ, avec les deux mains placées sur les poignées de départ. Il est interdit de se tenir dans ou sur les trop-pleins ou d'accrocher les orteils au bord du trop-plein. Lorsque le dispositif de départ en dos est utilisé, les orteils des deux pieds doivent être en contact avec le mur ou la plaque de touche. Accrocher les orteils sur le dessus de la plaque de touche est interdit.

### Précision FFN :

*La modification de cet article, qui n'avait pas fait l'objet d'une large communication, vise à intégrer une précision sur l'obligation d'avoir les orteils des deux pieds en contact avec le mur ou la plaque de touche. Par ailleurs il est ajouté qu'il n'est pas possible d'avoir les orteils accrochés sur le dessus de la plaque de touche.*

-----

Denis CADON - Président de la Commission des Juges et Arbitres

Gilles SEZIONALE - Président de la Commission Natation Course

Jacques FAVRE - Directeur Technique National